



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
9 SEPTEMBRE 2024

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le lundi 9 septembre 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assistent également à la séance, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée ainsi que l'urbaniste municipal, Christophe Savoie, qui quitte après le point 2.

1. RES 295-09-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PRÉSENTATION - RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 5 AOÛT 2024
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024
5. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
6. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
7. CORRESPONDANCE
8. DEMANDE DE DÉROGATION N°24-034 – 14, RUE PRINCIPALE
9. DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-035 – 14, RUE PRINCIPALE
10. DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-036 – LOT 5 897 739 CHEMIN DE RICHFORD
11. DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-037 – 51, CHEMIN DES BOULEAUX
12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°24-038 – 144, CHEMIN DU PINACLE
13. DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-039 – 41, RUE DE LA LIBERTÉ
14. DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-040 – 64, RUE PRINCIPALE
15. DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-041 – 75, RUE PRINCIPALE
16. DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-042 – LOT 6 466 255 CHEMIN DU PINACLE
17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET TECQ 2019 - PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LES SERVICES EXP INC.

19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET TECQ 2019 – ÉTUDE SUR LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PLAN DIRECTEUR – LES SERVICES EXP INC.
20. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE
21. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS INC.
22. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES
23. OFFRE DE SERVICE – DIRECTIVES DE MODIFICATION - RÉFECTION DE LA TOITURE ÉGLISE BISHOP STEWART - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES
24. OFFRE DE SERVICE – PROJET TECQ 2019 - MONORAIL PORTÉE ERGONOMIQUE – FRONTENAC TECHNOLOGIES
25. OFFRE DE SERVICE – PROJET TECQ 2019 - SÉCURISATION AQUEDUC PARC PAUL-GOODHUE – J.A. BEAUDOIN
26. OFFRE DE SERVICE – INSPECTION ET MISE À L'ESSAI DES INSTALLATIONS AU PARC PAUL-GOODHUE – MÉTA+FORMES PAYSAGES
27. OFFRE DE SERVICE – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PAVL 2024 – LES SERVICES EXP INC.
28. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 163-09-2024 ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$
29. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010
30. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL
31. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
32. CONTRIBUTION GOUVERNEMENT PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028
33. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE DONATION - DON ÉCOLOGIQUE DU LOT 6 616 783
34. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ARMAND ET DE SAINT-IGNACE DE STANBRIDGE – EMBAUCHE ET PARTAGE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL
35. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – MISE À JOUR CONTRAT D'ASSURANCES MUNICIPALES - FONDS D'ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
36. DEMANDE DE RECONNAISSANCE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS ASPERGER
37. NOMINATION MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT (CCE)

38. APPUI DE CANDIDATURE - PRIX MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
39. DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM DU PARC MUNICIPAL – PARC JANE FRELIGH
40. DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM DU PONT P-04794 (FUTUR P-18976) – PONT GUY-DUFRESNE
41. OPÉRATION NEZ ROUGE – SOUTIEN FINANCIER
42. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
43. VARIA
44. PÉRIODE DE QUESTIONS
45. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **PRÉSENTATION - RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010**

La mairesse et l'urbaniste municipal présentent le projet de règlement Omnibus N° 162-08-2024 modifiant le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les P.I.I.A. N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010. Le processus d'adoption est expliqué à la même occasion.

Le Conseil tient une période de questions concernant le projet de règlement Omnibus N° 162-08-2024.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 5 AOÛT 2024**

Le point est reporté à une séance future.

4. **RES 296-09-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 4 septembre 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

5. **RES 297-09-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paie la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
Bleu - 473	Cédric Loth	vente au BAT	2 000,00 \$
Bleu - 474	Rosie Godbout	vente au BAT	800,00 \$
12046	For-Éco	2e phase reboisement	5 626,88 \$
12047	Association Garagona inc.	Remb. Alarme école-loisir	356,42 \$
12048	Studio du Verre	CPRQ transformation BSM	16 441,44 \$
12049	COGECO	WEB Août - Aqueduc	63,18 \$
12050	COGECO	WEB Août - Loisir	51,68 \$
12051	COGECO	WEB Août - Caserne	63,18 \$
12052	COGECO	WEB Août - Épuration	63,18 \$
12053	COGECO	WEB Août - Mairie	91,92 \$
12054	Gilles Blais	Documentation visuel BSM	1 425,00 \$

12055	FQM	Primeau - eaux usées	946,90 \$
12056	Telus	GPS voirie	64,39 \$
12057	Alain Saladzius inc.	Balance sur fact. 619	1 943,08 \$
12058	FABG Architectes	H.P PRACIM - Caserne	22 995,00 \$
12059	Toitures 4 saisons	Rest. Toiture HDV	206 955,00 \$
12060	Sergey Golikov	Achat ordinateur	872,65 \$
12061	T.I.C	Tel IP septembre	227,72 \$
12062	Ministère du revenu Québec	DAS	20 540,11 \$
12063	Receveur Général du Canada	DAS	7 015,81 \$
12064	Telus	Tel cell août à sept.	421,32 \$
12065	ADMQ-Montérégie Est	Colloque annuel	250,00 \$
12066	Van Dormael Willy, Werner Barb	Remb. de taxes	436,47 \$
12067	Le Clos McIntosh	Remb. de taxes	144,64 \$
12068	Vandormael Kurt	Remb. de taxes	65,58 \$
12069	Demers François	Remb. de taxes	510,31 \$
12070	Demers François	Remb. de taxes	449,43 \$
12071	Marc-André Roy	CCU - mai- juin- juil.	225,00 \$
12072	A.P.A.M	Intervention ch. Richford	660,00 \$
12073	Aquatech	Suivi eau potable	1 697,59 \$
12074	Lyne arcand	CCCT	75,00 \$
12075	Aubert Michaud	CCE avril	75,00 \$
12076	Auto Élégance Cowansville	Remplace vitre camion	505,87 \$
12077	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
12078	Beton Cowansville 1989	Blocs de béton	402,41 \$
12079	Bob Lussier	CCU - mai- juin	150,00 \$
12080	Boivin & Gauvin	Agent encapsulateur	896,81 \$
12081	Julien Bourbeau	Cell - aliments	55,03 \$
12082	CANAC	Cadena - Ruban mesurer	125,68 \$
12083	Centre du Camion Cowansville	Inspection camion	625,71 \$
12084	Champigny Électrique	Travaux HDV-Église-Station pomp.	9 911,91 \$
12085	Groupe CLR	Achat radio mobile	1 202,38 \$
12086	Concassage Méthé	Pierre	789,12 \$
12087	Cont-A-C-T Technologies	Travaux pompage	181,09 \$
12088	DBR Informatique	Copies - cartouches encre	766,91 \$
12089-12090	ABCDE Internet	Essence - Aliments- poste	1 084,96 \$
12091	Construction DJL	Asphalte	257,83 \$
12092	Excavation David Fréreau	Pelle	1 034,78 \$
12093	Les emballages Carrousel	Produits hygiéniques	182,54 \$
12094	Entreprise électrique MJL	Problème démarrage	758,84 \$
12095	Fiducie foncière Mont Pinacle	CCS ciné-jeunesse	500,00 \$
12096	Frontenac Technologie	Monte charge	1 976,42 \$
12097	Outillage Rioux G.D.B	Microrafale - déchiqueteuse	864,33 \$
12098	Germain Jette machineries	Soudure porte usine épuration	28,74 \$
12099	GLS Logistics Systemes	Colis incendie	84,03 \$
12100-12101	Groupe DNH	Essence	2 459,10 \$
12102	Équipements Guillet	Pièce Faucheuse	183,90 \$
12103	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
12104	Hélène Dallaire	CCU	75,00 \$
12105	Impression DF	Enseigne et lettrage	302,39 \$
12106	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
12107	Rona	Matériaux	59,73 \$
12108	Julie Girard	CCU mai-juin-juillet	225,00 \$
12109	Locaplus Cowansville	Pompe - lame	410,35 \$
12110	Lucie Dagenais	Cell - KM	254,00 \$
12111	Marc Fortier	Cell	20,00 \$
12112	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12113	Marie Claude Aubin	CCU	225,00 \$

12114	Medias Transcontinental	Appel d'offre publication	478,30 \$
12115	Olivier Philibert	Paysagement	402,41 \$
12116	Oneka	Savon mains	71,28 \$
12117	Papeterie Cowansville	Papeterie	343,57 \$
12118	Pavage Racine et Genest	Pavage	5 863,73 \$
12119	Les équipements Pinso	Grattage	373,67 \$
12120	Anne Pouleur	H.P août	877,50 \$
12121	Programmation GM	Troubles divers informatiques	1 619,49 \$
12122	Promo-Pub Jodoin	Vêtements incendie	864,16 \$
12123	Suroît propane	Propane	610,42 \$
12124	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
12125	Salah Chtioui	CCCT- Montage vidéo	270,00 \$
12126	Samantha Salois0	Cell - achat incendie	142,43 \$
12127	Sébastien Giguère	Cell	20,00 \$
12128	Pierre St-Onge	Cell	20,00 \$
12129	Techno-Contrôle 2000	Recharge cylindres	1 691,29 \$
12130	tontes de pelouse Marcotte	Service tonte pelouse municip.	14 348,88 \$
12131	Townsend consultants	Rencontre virtuelle tutorat	136,54 \$
12132	Transporteurs en vrac Secteur Missisquoi	Pierres	1 758,04 \$
12133	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCU	225,00 \$
12134	Ville de Sutton	Entraide incendie - prévention	7 167,52 \$
12135	Ville de Cowansville	Frais admin-infraction	57,49 \$
12136	Ville de Bedford	Frais incendie	6 024,63 \$
12137	Ville de Dunham	Entraide incendie	2 679,28 \$
12138-12139	Y. Gosselin & Fils	Quincaillerie-aliments	379,42 \$
12140	Zone-Éco	Vidange meuble	93,24 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

6. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- TRAVAUX ROUTIERS + NIVELAGE (DES BOULEAUX, DES SAPINS ET BALLERINA)

Les travaux de reprofilage sont presque terminés sur le chemin Pinnacle et en cours sur les chemins McIntosh et du Verger-Modèle. Le nivelage est complété sur les chemins des Bouleaux, des Sapins et Ballerina.

- ADOUCISSEUR/TRAVAUX AQUEDUC

L'entrée en fonction de l'adoucisseur est prévue pour le mois d'octobre.

- COUPURE D'EAU BRANCHE NORD À VENIR LE 26 SEPTEMBRE

Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau d'aqueduc, une coupure d'eau de la branche Nord est prévue pour le 26 septembre 2024 et sera suivie d'un avis d'ébullition.

- FESTI'BOIS

Les citoyens sont invités à participer au Festi'Bois qui aura lieu les 21 et 22 septembre à l'église Bishop Stewart. La Municipalité sera présente pour présenter le projet d'aménagement forestier multiressource et écosystémique du parc municipal.

7. CORRESPONDANCE

- Louise et Monette Dupont – Remerciements pour le soutien de la Municipalité, particulièrement celui de la brigade des pompiers, lors des microrafales cet été.

8. RES 298-09-24 DEMANDE DE DÉROGATION N°24-034 – 14, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de dérogation mineure pour l'aménagement de deux espaces commerciaux sans cases de stationnement;

CONSIDÉRANT : que la réglementation exige une case de stationnement par 30 mètres carrés de superficie de plancher et qu'en fonction de cette réglementation, les demandeurs seraient tenus d'aménager six espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT : que l'aménagement de six espaces de stationnement n'est pas souhaitable d'un point de vue visuel;

CONSIDÉRANT : que les demandeurs jugent qu'il est plus judicieux d'aménager les espaces du terrain exempts de construction en espace vert accessible au public compte tenu de la proximité avec la rivière;

CONSIDÉRANT : que les demandeurs sont prêts à laisser la population avoir accès aux aménagements extérieurs projetés;

CONSIDÉRANT : que l'aménagement extérieur sera convivial pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT : que les exigences du ministère de la Culture, obligeant la restauration du bâtiment, font en sorte que pour arriver à monter un projet viable économiquement, le demandeur doit pouvoir utiliser la partie non construite du terrain pour y agrandir le bâtiment. Le respect de la norme de stationnement nuirait à la rentabilité du projet;

CONSIDÉRANT : que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

9. RES 299-09-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-035 – 14, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de permis pour la restauration et l'agrandissement du 14, rue Principale a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que la volumétrie de l'agrandissement respecte le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT : que la couleur des matériaux s'agence avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT : que les plans présentés n'indiquaient pas le détail des matériaux;

CONSIDÉRANT : que les plans n'indiquaient pas les détails de l'affichage;

CONSIDÉRANT : que le CCU est favorable avec le concept général du projet et la volumétrie proposée, mais manque d'éléments d'information pour se prononcer définitivement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil est favorable avec le concept général du projet et la volumétrie proposée. Toutefois, pour émettre une recommandation finale, le Conseil doit aussi statuer sur le choix de matériaux et les détails de l'affichage. Pour cette raison, le Conseil suit la recommandation du CCU qui consiste à attendre les derniers détails avant d'accepter le projet.

ADOPTÉE

10. RES 300-09-24 DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-036 – LOT 5 897 739, CHEMIN DE RICHFORD

CONSIDÉRANT : la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur qui servira de station de pompage;

CONSIDÉRANT : que l'article 73 du règlement de zonage 131-2022 interdit l'utilisation de conteneur comme bâtiment;

CONSIDÉRANT : que le demandeur veut installer le bâtiment sur un terrain loué et que pour cette raison, il doit installer un bâtiment temporaire;

CONSIDÉRANT : que le conteneur sera entièrement recouvert de planches de bois;

CONSIDÉRANT : que le conteneur sera situé à plus de 15 mètres du cours d'eau et à 10 mètres de la limite avant de la propriété;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure à certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

1. Que le conteneur soit recouvert de bois sur tous ses côtés;
2. Que la tôle de la toiture soit d'une couleur neutre;
3. Que l'appentis soit fermé sur tous les côtés.

ADOPTÉE

11. RES 301-09-24 DEMANDE DE DÉROGATION N° 24-037 – 51, CHEMIN DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT : la demande de construction d'un bâtiment agricole à l'aide de deux conteneurs;

CONSIDÉRANT : que l'article 73 du règlement de zonage 131-2022 interdit l'utilisation de conteneur comme bâtiment;

CONSIDÉRANT : qu'un garage de 20 pieds de large sera aménagé entre les deux conteneurs et que les conteneurs serviront de support au bâtiment;

CONSIDÉRANT : la dimension totale du bâtiment de 36 pieds de largeur sur 40 pieds de longueur;

CONSIDÉRANT : que les conteneurs seront recouverts de bois;

CONSIDÉRANT : que la toiture sera en bardeaux ou en tôle;

CONSIDÉRANT : que la Municipalité a autorisé plusieurs dérogations mineures pour implanter des conteneurs recouverts d'un revêtement. La Municipalité a aussi autorisé des conteneurs recouverts d'un revêtement avec un appentis. Par contre, aucune dérogation mineure n'a encore été accordée pour autoriser la construction d'un bâtiment dont la structure est déposée sur deux conteneurs;

CONSIDÉRANT : que la solidité du bâtiment dépend de la qualité des conteneurs;

CONSIDÉRANT : que les autres dérogations ont été délivrées pour des bâtiments de plus petites dimensions;

CONSIDÉRANT : que les dérogations mineures octroyées pour des bâtiments conteneurs l'ont été dans le but d'autoriser des bâtiments agiles et facilement déplaçables dans un contexte agricole où la pérennité des activités au même endroit est un enjeu;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

12. RES 302-09-24 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°24-038 – 144, CHEMIN DU PINACLE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une entrée charretière de 18 mètres a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande s'insère dans le contexte de la réfection du chemin Pinnacle;

CONSIDÉRANT : que le propriétaire avait déjà un ponceau de 18 mètres;

CONSIDÉRANT : que les travaux sont approuvés par le Service des travaux publics et de la voirie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

13. RES 303-09-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-039 – 41, RUE DE LA LIBERTÉ

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que le bâtiment s'insère dans le milieu environnant;

CONSIDÉRANT : que les matériaux s'agencent avec les bâtiments construits sur la rue de la Liberté;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de P.I.I.A telle que présentée.

ADOPTÉE

14. RES 304-09-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-040 – 64, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que la façade du bâtiment correspond au côté avec la porte et qui fait 2 étages de hauteur;

CONSIDÉRANT : que les ouvertures de la façade ne sont pas disposées de façon à former un tout harmonieux;

CONSIDÉRANT : qu'un des critères du P.I.I.A. mentionne que la conception de la façade doit comprendre un certain nombre de détails architectoniques d'apparence traditionnelle (galerie, lucarne, colonne d'architecture, balcon, fenêtre en saillie, couronnement, ornementation, détails d'appareillage de brique, marquise, etc.);

CONSIDÉRANT : que le bâtiment est de style minimaliste et dépourvu de détail architectural, notamment de débord de toit;

CONSIDÉRANT : que le projet proposé ne s'agence pas au bâtiment accessoire à caractère patrimonial présent sur le terrain;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de P.I.I.A. telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil refuse la demande de P.I.I.A. telle que présentée et invite les propriétaires à retravailler l'harmonie des éléments de la façade.

ADOPTÉE

15. RES 305-09-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-041 – 75, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement de la toiture a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que la demande consiste à remplacer le bardeau d'asphalte par un bardeau de couleur gris ardoise;

CONSIDÉRANT : que les matériaux s'agencent avec le milieu environnant et la maison;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de P.I.I.A. telle que présentée.

ADOPTÉE

16. RES 306-09-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N°24-042 – LOT 6 466 255 CHEMIN DU PINACLE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une nouvelle résidence a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au P.I.I.A. du Pinnacle;

CONSIDÉRANT : qu'un des critères du P.I.I.A. du Pinnacle est de privilégier les matériaux naturels, et que le choix du permacon, du bardeau d'asphalte et de la couleur du maibec ne vont pas dans ce sens;

CONSIDÉRANT : qu'un des critères du P.I.I.A. est de tenir compte du caractère rural du secteur;

CONSIDÉRANT : que les matériaux, la volumétrie et les détails architecturaux ne rappellent pas le caractère rural;

CONSIDÉRANT : que le CCU recommande au Conseil de refuser la demande de P.I.I.A. tel que présentée;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil refuse la demande de P.I.I.A. telle que présentée.

ADOPTÉE

17. RES 307-09-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU – PROJET TECQ 2019 - GROUPE QUÉBECO INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 062-02-24 « Octroi de contrat – Fourniture et installation du système d'adoucissement d'eau – Station d'eau potable – Groupe Québéco inc. », adoptée par le conseil municipal le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° FC300161 de la compagnie Groupe Québéco inc. datée du 23 août 2024 au montant de 114 365,92 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système d'adoucissement d'eau à la station d'eau potable;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 émis le 3 septembre 2024 par l'ingénieur responsable du projet, Christian Thibault (Bruser inc.);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 114 365,92 \$ à l'ordre de Groupe Québéco inc, conformément au décompte progressif N° 1.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

18. RES 308-09-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET TECQ 2019 – PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N°763-05-23 « *Octroi réalisation d'une étude sur le plan d'intervention* », adoptée par le Conseil le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT : la résolution N°663-03-23 « *Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Études sur la capacité de l'approvisionnement en eau potable, le balancement hydraulique et le plan directeur sommaire* », adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 833343 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 8 août 2024, au montant de 740,03 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un plan d'intervention des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 740,03 \$, taxes incluses, au nom de Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un plan d'intervention des infrastructures municipales, conformément à la facture N° 833343.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

19. RES 309-09-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET TECQ 2019 – ÉTUDE SUR LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PLAN DIRECTEUR – LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N°762-05-23 « *Octroi du contrat de réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique et le plan directeur* », adoptée par le Conseil le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 838515 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 5 septembre 2024, au montant de 2 471,96 \$, taxes incluses, pour l'étude sur le balancement hydraulique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 2 471,96 \$ au nom de Les Services EXP inc. pour l'étude sur le balancement hydraulique, conformément à la facture N° 838515.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

20. RES 310-09-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : la résolution N°195-06-24 « *Offre de service – restauration des vitraux église BSM - Studio du verre* », adoptée par le Conseil le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°162-05-24 « *Offre de service - récupération, analyse et soumission – restauration des vitraux de l'église BSM – Studio du verre* », adoptée par le Conseil le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°092-03-24 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux – Studio du Verre* », adoptée par le Conseil le 14 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-778 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 9 juillet 2024, au montant de 4 369,05 \$, taxes incluses, pour la restauration ponctuelle du premier vitrail déposé pour analyse;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-789 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 13 août 2024, au montant de 32 629,91 \$, taxes incluses, pour la restauration des vitraux du chœur;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-790 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 13 août 2024, au montant de 4 484,03 \$, taxes incluses, pour la restauration du vitrail 230E;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-791 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 13 août 2024, au montant de 10 117,80 \$, taxes incluses, pour la restauration des vitraux 211E, 212E, 213E, 216E;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-792 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 13 août 2024, au montant de 4 484,03 \$, taxes incluses, pour la restauration du vitrail 218E;

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg détient une retenue de 10 % sur la totalité des services rendus;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 couvrant la période du 28 février 2024 au 19 juin 2024 émis par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 couvrant la période du 20 juin 2024 au 13 août 2024 émit par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 48 383,76 \$ au nom de Studio du Verre, pour les services de restauration des vitraux rendus, conformément au certificat de paiement N° 2 traitant les factures N° 778, 789, 790, 791 et 792;

QUE : la municipalité de Frelighsburg partage une copie de la présente résolution au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

21. RES 311-09-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PROJET PSMMPI - RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – TOITURES 4 SAISONS INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N°979-11-23 « *Octroi du contrat – Restauration de la toiture de l'édifice de l'hôtel de ville* », adoptée par le Conseil le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 34555 de la compagnie Toitures 4 Saisons inc., datée du 5 août 2024, au montant de 121 275,63 \$, taxes incluses, pour la restauration de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement émis par l'architecte Stephan Barcelo émis le 8 août 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 121 275,63 \$ au nom de Toitures 4 Saisons inc. pour des travaux de restauration de la toiture de l'hôtel de ville, conformément à la facture N° 34555.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

22. RES 312-09-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DE LA TOITURE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES

CONSIDÉRANT : la résolution N° 665-03-23 « Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial » – Toitures Trois Étoiles », adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la demande de paiement N° 1 de la compagnie Toitures Trois Étoiles, datée du 13 août 2024, au montant de 181 740,33\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 1 couvrant la période du 1^{er} juin 2024 au 13 août 2024 par l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 181 740,33 \$ au nom de Toiture Trois Étoiles, pour les travaux de réfection de la toiture de l'église BSM, conformément à la demande de paiement N° 1.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

23. RES 313-09-24 OFFRE DE SERVICE – DIRECTIVES DE MODIFICATION - RÉFECTION DE LA TOITURE ÉGLISE BISHOP STEWART - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – TOITURE TROIS ÉTOILES

CONSIDÉRANT : la résolution N° 665-03-23 « Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures de l'église Bishop Stewart Memorial » – Toitures Trois Étoiles », adoptée par le Conseil le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 268-08-24 « Offre de service – Projet CPRQ requalification église BMS – Restauration des toitures – Gouttières – Toitures Trois Étoiles », adoptée par le Conseil le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la directive de modification N°1 du 13 juin 2024 émise par Stephan Barcelo, architecte responsable du projet de réfection de la toiture de l'église Bishop Stewart, concernant la fourniture et l'installation d'un nouveau contreplaqué sur toute la surface des toitures;

CONSIDÉRANT : la soumission de la part de Toitures Trois Étoiles du 13 juin 2024 pour l'ajout d'un contreplaqué au montant de 32 106,43 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT : la directive de modification N°3 du 14 août 2024 émise par Stephan Barcelo, architecte responsable du projet de réfection de la toiture de l'église Bishop Stewart, concernant le remplacement des travaux de peinture des

corniches par l'ajout des nouvelles gouttières résultant de la directive de changement N°2, option 2 (résolution N° 268-08-24);

CONSIDÉRANT : le crédit émis de la part de Toitures Trois Étoiles du 15 juillet 2024 pour les travaux de peinture de corniche remplacés par l'ajout des nouvelles gouttières au montant de 10 347,75 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte les offres de Toitures Trois Étoiles en lien avec les directives de modification N°1, 2 et 3 pour le montant total de 21 757,68 \$ taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

24. RES 314-09-24 OFFRE DE SERVICE – PROJET TECQ 2019 – MONORAIL PORTÉE ERGONOMIQUE – FRONTENAC TECHNOLOGIES

CONSIDÉRANT : la nécessité de mettre en place un nouveau système de levage en remplacement du système de levage existant;

CONSIDÉRANT : les propositions reçues à la suite des demandes de soumission passées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Frontenac Technologies N° S24-487 du 19 août 2024 au montant de de 7 330,00 \$, hors taxes;

CONSIDÉRANT : la note technique émise par l'ingénieur de la firme de génie-conseil Bruser le 27 août 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de Frontenac Technologies N° S24-487 pour la fourniture et l'installation d'un monorail porté ergonomique avec rails pour le montant de 7 330,00 \$, hors taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

25. RES 315-09-24 OFFRE DE SERVICE – PROJET TECQ 2019 – SÉCURISATION AQUEDUC PARC PAUL-GOODHUE – J.A. BEAUDOIN

CONSIDÉRANT : la résolution N° 232-07-24 « *Offre de service – Sécurisation aqueduc parc Paul-Goodhue – J.A. Beaudoin* »;

CONSIDÉRANT : l'impossibilité de finaliser le projet lors de la première intervention;

CONSIDÉRANT : l'approbation émise par l'ingénieur de chez Bruser, Christian Thibault, reçue le 9 septembre;

CONSIDÉRANT : que l'entrepreneur J.A. Beaudoin Construction a déposé l'offre de service N° P23008 DC#7, le 14 août 2024, au montant de 4 133,89 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'une entrée de service pour la station d'épuration;

CONSIDÉRANT : que l'entrepreneur J.A. Beaudoin Construction a déposé l'offre de service N° P23008 DC#8, le 26 août 2024, au montant de 17 669,00 \$, taxes incluses, pour la modification du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte les offres N° P23008 DC#7 et P23008 DC#8 du 14 et 26 août 2024 respectivement de J.A. Beaudoin Construction au montant total de 21 802,89 \$, taxes incluses, pour des

interventions en lien avec la sécurisation de la branche « Nord » de l'aqueduc au parc Paul-Goodhue (75A, rue Principale);

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

26. RES 316-09-24 OFFRE DE SERVICE – INSPECTION ET MISE À L'ESSAI DES INSTALLATIONS AU PARC PAUL-GOODHUE – MÉTA+FORMES PAYSAGES

CONSIDÉRANT : l'exigence du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT : la recommandation de l'officière en sécurité;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de Méta+Forme Paysages du 22 août 2024 au montant de 1 250,00 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de Méta+Forme Paysages pour l'inspection et la mise à l'essai des installations au parc Paul-Goodhue pour le montant de 1 250, 00 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

27. RES 317-09-24 OFFRE DE SERVICE – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PAVL 2024 – LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 278-08-24 « *Approbation et autorisation de dépôt d'une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Redressement - Sécurisation* », adoptée par le conseil municipal le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : l'offre de service de la firme les Services EXP inc. N° 999-24010162-PP du 9 août 2024 sur une base horaire jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de Les Services EXP sur une base horaire jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$ pour l'élaboration des plans et devis préliminaires pour des travaux de drainage sur divers chemins pour deux demandes d'aide financières dans la cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, volet Redressement – Sécurisation;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive et à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

28. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 163-09-2024 ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Je, Gilles Prairie, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 163-09-2024 établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Dépose le projet du règlement N° 163-09-2024 intitulé « *Établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

29. RES 318-09-24 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS N°162-08-2024 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°131-2022, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°134-2021, LE RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. N°135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N°128-2010

CONSIDÉRANT : qu'un avis de motion du règlement Omnibus N° 162-08-2024 modifiant le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les P.I.I.A. N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010 a été donné le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : que le projet du règlement Omnibus N° 162-08-2024 a été déposé en séance du conseil municipal le 5 août 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le premier projet de règlement Omnibus N° 162-08-2024 modifiant le règlement de zonage N° 131-2022, le règlement de lotissement N° 132-2022, le règlement de construction N° 133-2021, le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021, le règlement sur les P.I.I.A. N° 135-2021 et le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010.

ADOPTÉE

30. RES 319-09-24 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT : que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT : que la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg a adopté une telle politique le 12 février 2019 (résolution N° 566-02-19) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT : qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg abroge la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 12 février 2019 (résolution N° 566-02-19);

QUE : la municipalité de Frelighsburg adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*.

ADOPTÉE

31. RES 320-09-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) ET LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg a reçu une lettre d'annonce pour le Volet Entretien du PAVL du MTMD datée du 30 juillet 2024 qui accorde une aide financière maximale de 262 082 \$ pour l'entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT : qu'une convention d'aide financière est exigée par le Ministère;

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAVL Volet Entretien Année 2024 et s'engage à les respecter;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer la convention d'aide financière 2024 avec le MTMD pour le volet entretien du PAVL.

ADOPTÉE

32. RES 321-09-24 CONTRIBUTION GOUVERNEMENT PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT : que la dernière correspondance du gouvernement relativement au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 annonçait les montants attribués à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT : qu'il y a une diminution dans les montants reçus pour toutes les municipalités et cette baisse est attribuable à la portion moins généreuse provenant du financement accordé par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT : que bien que le gouvernement québécois ait haussé sa part totale dans le programme, les besoins sont grandissants dans les municipalités en matière d'investissement en infrastructures et les coûts rattachés à desdits travaux sont de plus en plus onéreux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : dénoncer la réduction de la contribution du gouvernement fédéral attribué au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) et de demander que le manque à gagner soit redistribué aux municipalités;

DE : transmettre la résolution à la ministre des Affaires municipales du Québec, Andrée Laforest, aux députées fédérale et provinciale de notre territoire, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui.

ADOPTÉE

33. RES 322-09-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE DONATION - DON ÉCOLOGIQUE DU LOT 6 616 783

CONSIDÉRANT : la résolution N° 929-10-23 « *Signature de la demande de visa fiscal pour don de terrain ayant une valeur écologique* », adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de donation du lot 6 6161 783.

ADOPTÉE

34. RES 323-09-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ARMAND ET DE SAINT-IGNACE DE STANBRIDGE – EMBAUCHE ET PARTAGE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT : la résolution N° 285-08-24 « *Projet d'entente avec la municipalité de Saint-Armand – Embauche et partage d'un inspecteur municipal* »;

CONSIDÉRANT : que les municipalités de Frelighsburg, de Saint-Armand et de Saint-Ignace de Stanbridge souhaitent partager une ressource pour occuper le poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT : que le partenariat entre les municipalités de Frelighsburg, de Saint-Armand et de Saint-Ignace de Stanbridge permet d'offrir à l'ensemble des populations respectives un service bonifié d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT : que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent la conclusion d'un protocole d'entente intermunicipale relatif au service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général à préparer, en collaboration avec ses homologues des municipalités de Saint-Armand et de Saint-Ignace de Stanbridge, une entente intermunicipale visant l'embauche et le partage d'un inspecteur municipal;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

35. RES 324-09-24 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – MISE À JOUR CONTRAT D'ASSURANCES MUNICIPALES - FONDS D'ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise le directeur général à mettre à jour le dossier municipal au Fonds d'assurances des municipalités du Québec et à retirer l'OBNL Centre Adélaré situé au 23, rue Principale comme assuré additionnel.

ADOPTÉE

36. RES 325-09-24 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS ASPERGER

CONSIDÉRANT : que l'Association des parents d'enfants Asperger est un organisme à but non lucratif enregistré dont le siège social se trouve dans la municipalité de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg souhaite soutenir les organismes à but non lucratif sur son territoire qui contribuent au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT : que cet organisme souhaite faire partie du réseau de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg reconnaisse l'Association des parents d'enfants Asperger;

QUE : le Conseil mandate le directeur général à élaborer un projet de politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires.

ADOPTÉE

37. RES 326-09-24 NOMINATION MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT (CCE)

CONSIDÉRANT : le règlement N° 155-12-2023 « *Établissant les règles de constitution et régie interne des comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT : l'appel aux candidatures lancé aux séances du Conseil des mois de juillet et août pour pourvoir un poste vacant au sein du Comité consultatif en environnement;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil nomme Marie-Josée Lemaire en tant que membre du CCE, siège N° 2, pour le mandat débutant le 9 septembre 2024 et se terminant le 3 mars 2025.

ADOPTÉE

38. RES 327-09-24 APPUI DE CANDIDATURE - PRIX MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT : que la municipalité de Frelighsburg souhaite bonifier et diversifier l'offre des activités réalisées dans son parc municipal dans le but de promouvoir, auprès des citoyens, des écoliers et des producteurs forestiers, un aménagement forestier durable, soucieux de l'environnement et en harmonie avec les autres usages du parc;

CONSIDÉRANT : le « *Plan d'aménagement forestier multiressource écosystémique* » préparé par l'ingénieur forestier, Justin Manasc, et présenté au Conseil en date du 4 mars 2021 à cet effet;

CONSIDÉRANT : la clôture du projet d'aménagement du parc Municipal en 2024 après trois ans de travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil appuie la candidature du projet « *Plan d'aménagement multiressource écosystémique du parc Municipal de Frelighsburg en vue de la création d'une forêt-école* » et autorise le directeur général ou l'adjointe à la direction à soumettre ladite candidature.

ADOPTÉE

39. RES 328-09-24 DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM DU PARC MUNICIPAL – PARC JANE-FRELIGH

CONSIDÉRANT : la demande d'officialisation du nom du parc municipal reçue de la part de Commission de toponymie le 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT : l'implication de la population dans le processus d'attribution de nom du parc à travers de multiples concours;

CONSIDÉRANT : que l'ensemble des citoyens a été avisé par le biais du bulletin mensuel *Le Messenger* qui est distribué à chaque adresse sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT : les propositions reçues de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT : l'accompagnement par la société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg dans le processus de sélection de nom;

CONSIDÉRANT : que le Conseil souhaite reconnaître l'apport de Madame Jane Freligh (1803-1863) à la municipalité de Frelighsburg et à ses environs en soulignant les éléments suivants :

- Jane Freligh, petite-fille d'Abraham Freligh de qui le village tient son nom, a vécu une saga familiale extraordinaire;
- Elle avait un caractère fort et a mené une vie non conventionnelle pour une femme du 19^e siècle;
- Elle exemplifie le sort des femmes de cette époque ne bénéficiant d'aucune protection légale;
- Elle a tenu tête à son père et à l'exécuteur testamentaire de son père par la suite qui ne lui reconnaissaient pas le droit de recevoir l'héritage légué par sa mère;
- Elle a vendu des terrains ne lui appartenant pas légalement mais qui selon elle constituaient son héritage;
- Elle a gagné, à titre posthume, son procès pour faire valoir son droit à l'héritage;
- Elle a contribué au développement de la communauté en vendant à de nouveaux propriétaires des terrains jusqu'alors exclusivement loués;
- À ce jour, Jane Freligh n'a pas de pierre tombale au cimetière anglican où elle est enterrée.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le parc Municipal soit nommé parc « Jane-Freligh » afin de reconnaître une femme marginalisée de son vivant, qui s'est battue pour le droit des femmes et qui a influencé grandement le développement de Frelighsburg.

ADOPTÉE

40. RES 329-09-24 DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM DU PONT P-04794 (FUTUR P-18976) – PONT GUY-DUFRESNE

CONSIDÉRANT : que la Municipalité a nommé un premier pont sur son territoire en reconnaissance d'un personnage historique en attribuant le nom pont « Adélard-Godbout » au pont P-17071 en 2002 et que le Conseil souhaite poursuivre la nomination du pont P-04794 (futur P-18976) dans la même veine;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 328-09-2024 « *Demande d'officialisation d'un nom du parc municipal – Jane-Freligh* », adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : l'implication de la population dans la recherche de noms historiquement significatifs pour la municipalité de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT : l'accompagnement et la suggestion de la société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg dans le processus de sélection de nom;

CONSIDÉRANT : que le Conseil souhaite reconnaître l'apport de Monsieur Guy Dufresne (1915-1993) à la municipalité de Frelighsburg et à ses environs en soulignant les éléments suivants :

- Guy Dufresne est arrivé à Frelighsburg en 1939;
- Il s'est mobilisé socialement, économiquement, culturellement et politiquement au sein de sa communauté;
- Il a été commissaire d'école et président de la commission scolaire pendant dix ans;
- Il a également été maire de la campagne de Frelighsburg;
- Il a été membre fondateur de la coopérative de pomiculture de Frelighsburg;

- Son engagement a inspiré des organismes comme Vitalité Frelighsburg, École-o-village et la société d'Histoire et du Patrimoine de Frelighsburg;
- Il aurait souhaité conserver le pont couvert qui enjambe la rivière aux Brochets sur le chemin Richford.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le pont N° P-04794 (futur P-18976) enjambant la rivière aux Brochets sur le chemin Richford près de l'intersection avec la route 237 Sud soit nommé pont « Guy-Dufresne » afin de reconnaître la vision progressive du devenir québécois et frelighsbourgeois de Guy Dufresne.

ADOPTÉE

41. RES 330-09-24 OPÉRATION NEZ ROUGE – SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT : que le service de raccompagnement de l'Opération Nez rouge offre un retour à la maison en toute sécurité à population;

CONSIDÉRANT : que l'Opération nez rouge couvre dorénavant le territoire complet de la MRC Brome-Missisquoi, incluant la municipalité de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accorde un soutien financier de 250 \$ à l'Opération Nez rouge.

ADOPTÉE

42. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société (CCS)

Une première soirée Cinéma-Jeunesse a eu lieu; les prochaines soirées sont prévues pour le 14 septembre, le 28 septembre et le 5 octobre.

La bibliothèque est à la recherche de bénévoles afin de combler quelques plages horaires cet automne. La bibliothèque est ouverte du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elle offre également un espace pour le télétravail.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

Le comité poursuit le projet sur les plantes exotiques envahissantes et sera présent au Festi'Bois.

- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)

Le frigo vert est accessible à toute la population. Situé au parc Paul-Goodhue, il est rempli tous les mardis avec des produits fournis par le Centre d'Action bénévole de Cowansville et les surplus des épicerie et des producteurs agricoles.

Le mouvement agricole « *Frelighsburg Terre fertile* » travaille sur la mise en marché des produits locaux.

Le projet « *Terre en friche* » est à la recherche de solutions pour éliminer des terres en friche.

Le comité travaille sur l'élaboration d'une charte des paysages afin de conserver la beauté des paysages.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Une conférence sur Marcelle Ferron aura lieu le 26 septembre 2024 à 19 h 00.

Un cours de l'UTA sur l'histoire des Cantons de l'Est aura lieu les mardis du 28 janvier au 25 mars de 9 h 30 à 12 h 00.

Le comité lance un appel aux artistes et artisans qui souhaitent offrir des formations ou ateliers afin d'en faire la promotion dans le bottin des artisans et artistes.

- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)

Un répertoire des maisons patrimoniales de la municipalité est en élaboration et sera accompagné par un guide éducatif sur l'architecture patrimoniale pour les enfants.

43. VARIA

44. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

45. RES 331-09-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance à 20 h 50

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier et trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.